

Les textes et les illustrations de cette rubrique historique sont protégés par l'article L-111-1 du code de la propriété intellectuelle, pour toute utilisation nous contacter.

## © Studio Différemment



## **COMMENT NAÎT UN PARLEMENT**

Le Parlement de Toulouse, une décentralisation judiciaire que les sujets occitans du roi de France auront attendu près de deux siècles.

a question est très clairement résumée par le greffier au début de la cérémonie de ce jeudi 4 juin 1444 : « Le roi, pour le bien de la chose publique, et spécialement du pays d'Occitanie et duché d'Aquitaine, ainsi que de toutes les contrées comprises entre les Pyrénées et la Dordogne, considérant l'éloignement de ces contrées du siège du Parlement de Paris, le mauvais état des routes, les dangers que peuvent courir les plaideurs dans un aussi long trajet, les tristes effets des guerres et des pestes si fréquentes et la grande quantité des procès, institue une Cour de Parlement qui doit être sédentaire dans la ville de Toulouse,

notable entre toutes celles de l'Occitanie » ... Ce que le greffier ne dit
pas, c'est que le roi n'a pas
eu de lui-même l'idée
d'installer un Parlement à Toulouse et
qu'il a fallu un peu lui
forcer la main.

Signe de cette réticence, la cérémonie était prévue à l'origine pour le « lendemain de la Saint-Martin d'hiver », soit le 12 novembre 1443 et enregistra donc un retard de plus de 6 mois ... dont on ne se plaignit pas et le premier président du nouveau Parlement de Toulouse répondit « par d'éloquentes actions de grâce » au discours du financier Jacques Cœur, envoyé par le roi Charles VII pour le représenter à la cérémonie. C'est que les Toulousains et une grande partie des sujets occitans du roi avaient déjà attendu presque deux siècles

de pouvoir être jugés en appel un peu plus près qu'à Paris. Plus précisément depuis 1249 et la mort de Raimond VII qui fit passer le Comté de Toulouse entre les mains de la famille royale. Cet éloignement des dirigeants entraîna immédiatement un éloignement de la haute justice, d'où des tentatives répétées pour obtenir un parlement (mot signifiant à l'origine une simple réunion pour parler et décider des affaires) sur place comme il en existait un à Paris.

Première expérience de 1280 à 1291 à laquelle met fin le très centraliste Philippe le Bel. Deuxième expérience plus sérieuse en 1420 : le dauphin Charles (futur Charles VII) ne contrôlant plus, face aux Anglo-Bourguignons, que les provinces méridionales du royaume, cède au cours d'un voyage sur place aux vœux pressants des Capitouls et des États de Languedoc. Mais les parlementaires du nord du pays obtiennent du roi la suppression de ce parlement rival dès 1428. Deuxième voyage de Charles VII dans le Midi en 1437 et promesse solennelle de réinstaller un parlement à Toulouse ... apparemment aussitôt oubliée. Il faudra un troisième voyage en 1443 pour que le roi, pressé de toutes parts, s'engage pour de bon. \_

La suite de notre article sur les débuts du Parlement de Toulouse dans le prochain numéro : « La fin du Château Narbonnais ».

Texte: Jean de Saint Blanquat; illustrations: Philippe Biard Merci à Jean-Louis Rebière et Bernard Voinchet pour leur aide.

